

### LE RESEAU 2018

#### Etat général

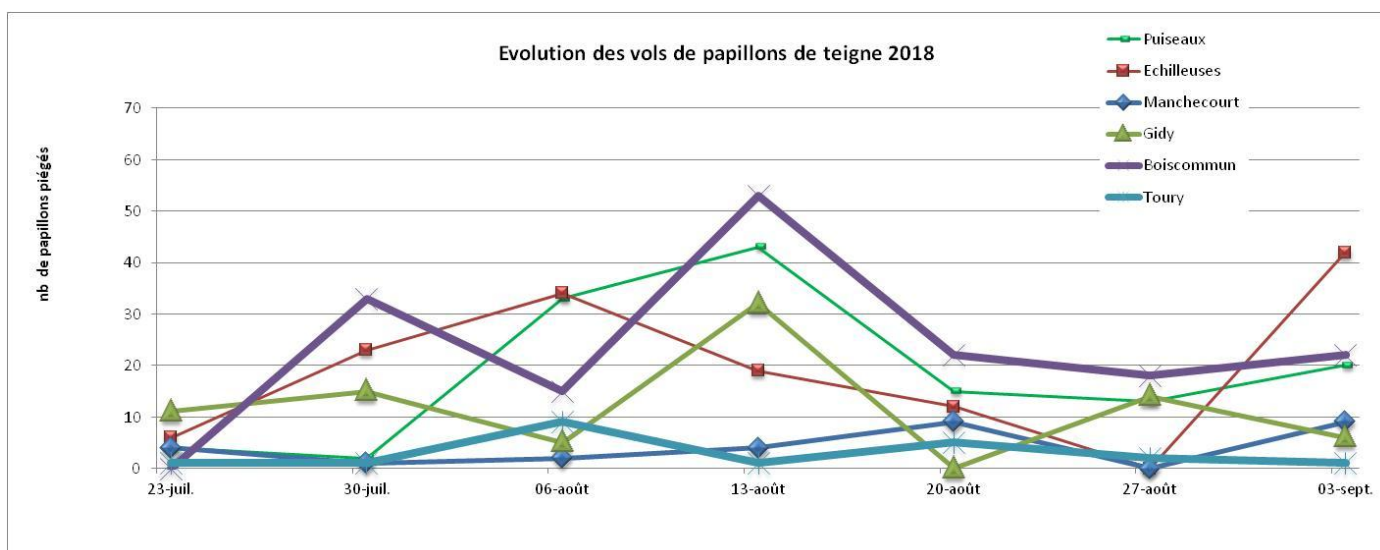
Cette semaine, **17 parcelles sur les 26** du réseau font l'objet d'au moins une observation.

### NUISIBLES ET PARASITES

#### TEIGNES

#### Contexte d'observations

Sur les 6 sites renseignés, la baisse des vols se poursuit pour Gidy. A l'inverse, hausse des vols à Puiseaux et Boiscommun. La parcelle de Manchecourt a été traitée le 22 août, et les papillons sont toujours de l'ordre de 9 comme avant le traitement. On note une stagnation à Toury avec très peu de papillons (1 cette semaine). A noter une forte augmentation pour Echilleuses mais la parcelle n'avait pas été contrôlée la semaine dernière.

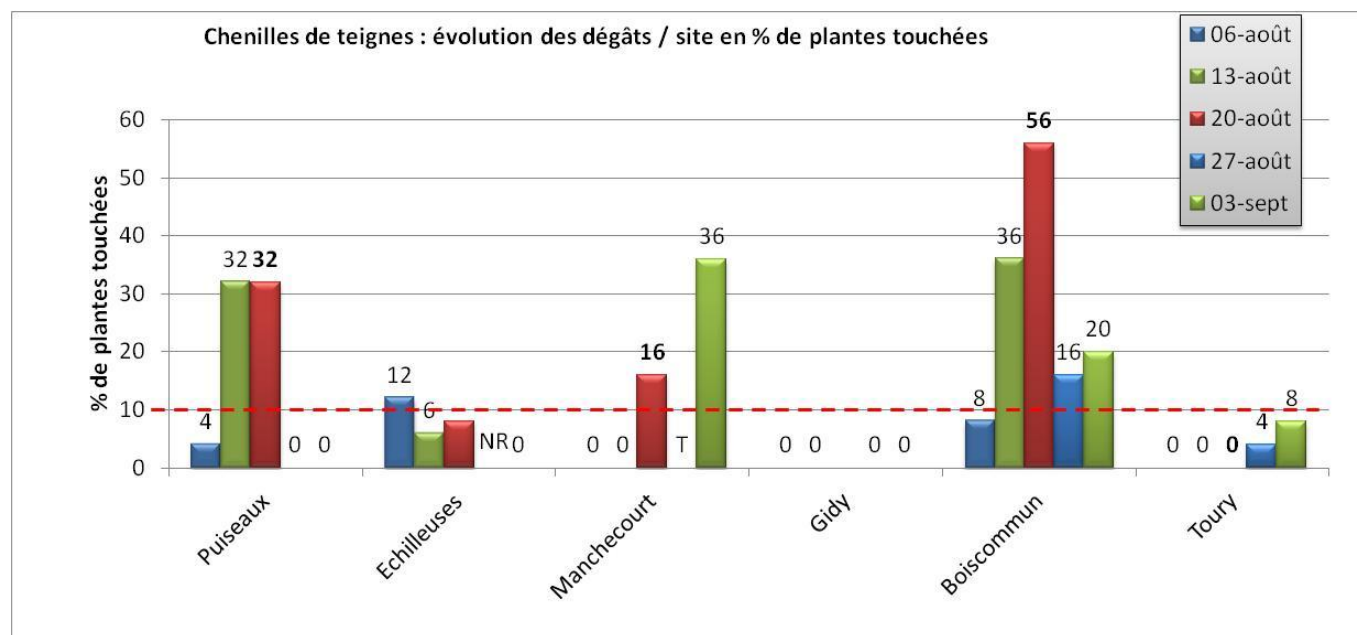


#### Seuil de sensibilité

Le seuil est atteint lorsque **10% des plantes sont touchées par des dégâts de chenilles**.

Comme illustré ici, l'observation des chenilles n'est pas facile. Il est nécessaire de bien écarter les feuilles du cœur pour les observer. Ces dernières creusent le collet de la betterave pour s'y dissimuler.



**Observations de la semaine :**

Cette semaine, on note une légère augmentation des chenilles à Boiscommun et Touiry. Aucune chenille n'a été observée à Puisseaux, Echilleuses et Gidy. Par contre, malgré un traitement le 22 août, Manchecourt a toujours un nombre élevé de chenilles avec 36 cette semaine.

D'autres parcelles du réseau ont également observé des chenilles au-delà du seuil de 10% (c'est le cas pour Dambron, Sancheville et Sceaux du Gâtinais) mais à ce jour, **l'application d'un traitement insecticide n'est plus valorisée.**

### MALADIES DU FEUILLAGE CERCOSPORIOSE / OÏDIUM / RAMULARIOSE / ROUILLE

**Des seuils de déclenchement des interventions pour chaque maladie ont été établis** par l'ITB pour minimiser les pertes de rendement et la dissémination des champignons.

Ces seuils sont de :

| Maladies                                    | Régions        | T2          | T3          |
|---|----------------|-------------|-------------|
| <b>Début de protection avant le 15 août</b> |                |             |             |
| Oïdium                                      | Toutes régions | 30 %        | 30 %        |
| Rouille                                     | Toutes régions | 40 %        | 40 %        |
| Ramulariose                                 | Toutes régions | 20 %        | 25 %        |
| <b>Cercosporiose</b>                        | Toutes régions | <b>20 %</b> | <b>25 %</b> |

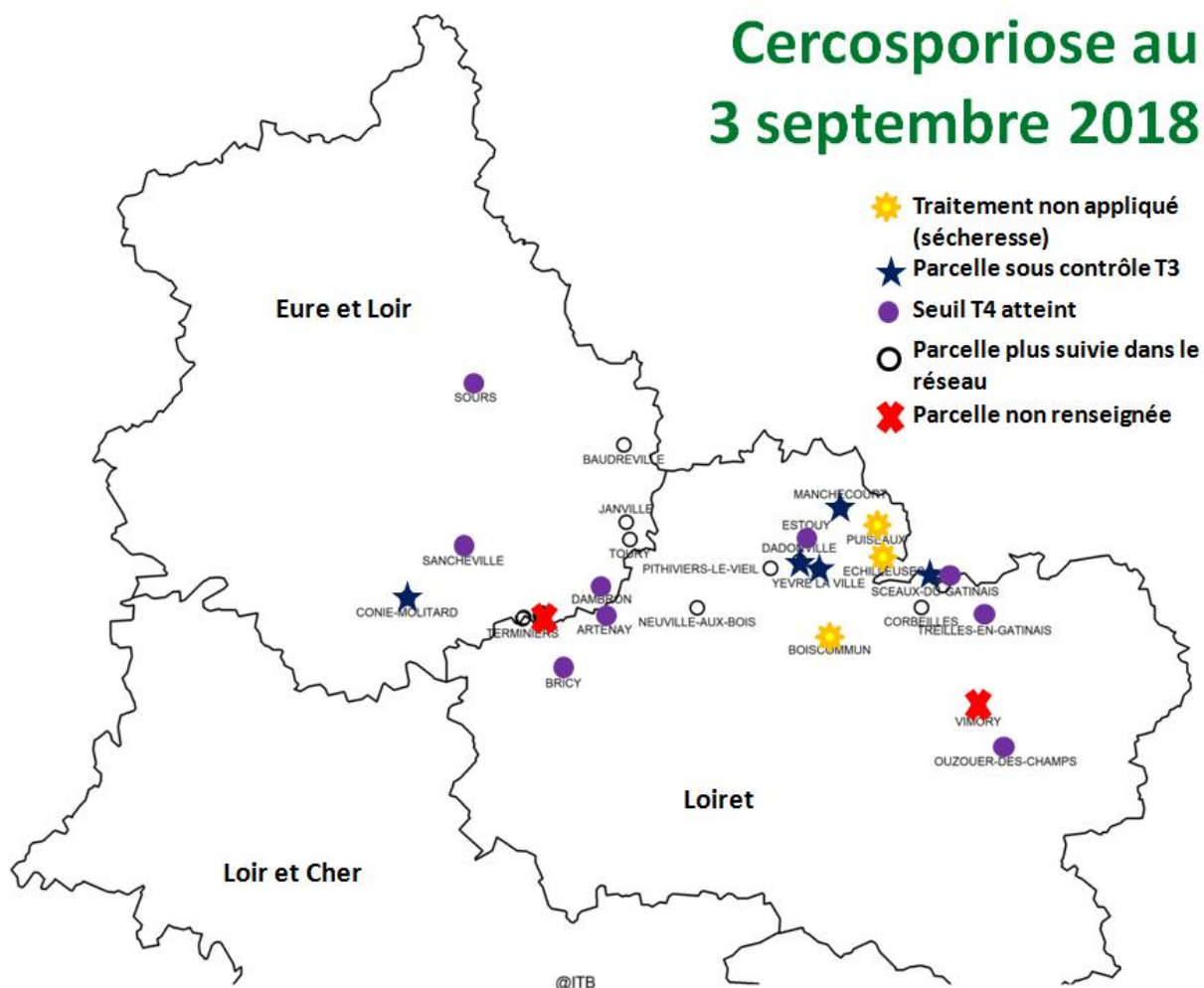
## CERCOSPORIOSE



Sur 17 parcelles renseignées :

- 12 % atteignent le **seuil de nuisibilité T2**
- 6 % atteignent le **seuil de nuisibilité T3**
- 29 % sont sous contrôle d'un **troisième traitement**
- 53 % atteignent le **seuil de nuisibilité T4**

## Cercosporiose au 3 septembre 2018



La pression cercosporiose reste très élevée. Beaucoup de parcelles atteignent le seuil du T4. En **cultures sèches**, l'évolution est stoppée par le stress hydrique qui s'intensifie, 3 parcelles n'ont pas été traitées malgré les seuils atteints.

La décision de renouveler une dernière intervention est à raisonner en fonction de la date de récolte prévue.

|                              | Date récolte prévue | Date préconisée d'arrêt des traitements |                                      |
|------------------------------|---------------------|---|--------------------------------------|
|                              |                     | Variété peu sensible                    | Variété sensible à très sensible     |
| Rouille<br>Oïdium            | Avant mi- octobre   | mi-août                                 | fin août                             |
|                              | Après mi-octobre    | fin août                                |                                      |
| Cercosporiose<br>Ramulariose | Avant mi- octobre   | fin août                                | 1 <sup>ère</sup> décade de septembre |
|                              | Après mi-octobre    | 1 <sup>ère</sup> décade de septembre    |                                      |

### ROUILLE, RAMULARIOSE ET OÏDIUM



La rouille a été très peu observée cette semaine dans le réseau (3 sites), et l'oïdium sur un site, mais sans atteindre les seuils.

### RHIZOMANIE

#### Contexte d'observations

Les symptômes sont bien visibles **depuis plusieurs semaines** : des zones de parcelles ou des plantes isolées flétrissent, leur pivot est atrophié et lignifié de couleur brune, ceci indépendamment de l'état hydrique des sols.



Symptômes de rhizomanie **sur racines et feuilles** au 10 juillet 2018 :  
Flétrissement et jaunissement des plantes touchées puis lignification et destruction du pivot.  
Avec pour conséquence un **défaut d'alimentation** et apparition de **carences induites** en éléments minéraux (azote, magnésie....)

Le choix de variétés très résistantes à la rhizomanie doit permettre de limiter l'impact sur le rendement dans les zones à risques.

Il **est essentiel** de bien identifier les **nouvelles situations** susceptibles d'apparaître en dehors des zones historiques afin d'adapter le choix variétal pour les rotations futures.

N'hésitez pas à contacter votre délégation ITB Centre Val de Loire durant la période estivale **pour un diagnostic dans l'une ou l'autre de vos parcelles concernées.**

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le  
« **BSV Adventices** »

[www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/sbt/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices/](http://www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/sbt/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices/)



Abonnez-vous **gratuitement**  
aux BSV de la région Centre  
<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

